

Bordereau de signature

DEC2016_0197

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	05/12/2016	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	05/12/2016	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-05)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: CN/RE

DEC2016_ 0197

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2016/069 RELATIF A L'ENTRETIEN DE PLANTES VERTES D'INTERIEUR AVEC L'E.S.A.T. « LA GRANGE AU BOIS »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le besoin relatif à l'entretien des plantes vertes de la Mairie Principale et de la Mairie Annexe, et le souhait de recourir à un Etablissement d'Aide par le Travail pour assurer la prestation afférente (nettoyage, arrosage avec apport d'engrais, traitement phytosanitaire),

CONSIDERANT que le marché de services conclu en 2016 pour assurer cette prestation arrive à terme le 31 décembre 2016, et qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau pour l'année 2017,

CONSIDERANT la proposition afférente de l'E.S.A.T. « La Grange au Bois »,

CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services » et de la catégorie homogène 21.02.01 « Entretien des plantes d'intérieur », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec l'E.S.A.T. « La Grange au Bois » sis 24 bis avenue Raymond Poincaré à Lagny-sur-Marne (77400), le marché public de services n°2016/069 relatif à l'entretien des plantes vertes d'intérieur de la Mairie Principale (Hall d'accueil et bureaux) et de la Mairie Annexe, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, comprenant sur cette période 24 passages par site (soit une intervention tous les 15 jours), pour un montant total annuel de 3 676,77 euros H.T. (soit 4 412,12 euros T.T.C.).

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures mensuelles d'un montant de 306,40 euros H.T. (soit 367,68 euros T.T.C.), correspondant à $1/12^{\text{ème}}$ du montant total annuel.

1/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

ARTICLE 2: Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>ARTICLE 4</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

- 2 DEC. 2016

Le Maire,

Daniel VACHEZ.

0 5 DEC. 2016

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le N 5 DEC. 2016

Notifié le

Publié le 0 5 DEC. 2016

2/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

